

RAPPORT D'ACTIVITES 1996

Ce rapport retrace les activités menées par la Direction Générale d'AFRISTAT au cours de l'année 1996. Il comprend deux grandes parties : les activités liées à la mise en place de l'Observatoire d'une part et les activités techniques d'autre part. Des informations complémentaires seront données au moment de la présentation orale du rapport.

1. LES ACTIVITES LIEES A LA MISE EN PLACE D'AFRISTAT

Ces activités couvrent les domaines suivants : l'implantation physique d'AFRISTAT, la mise en place du cadre institutionnel et organisationnel et celle du personnel.

1.1. Implantation physique

AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) le 2 janvier 1996 avec l'arrivée d'une petite équipe composée du Directeur Général, Monsieur Lamine DIOP et d'un assistant technique français, expert en statistiques des prix, Monsieur Alain BRILLEAU.

Le mois de janvier 1996 a été consacré à l'actualisation des devis, factures proforma et projets de contrats de prestations de services qui avaient été recueillis par l'équipe au cours des deux missions qu'elle avait effectuées à Bamako du 19 au 25 mars et du 2 au 9 juin 1995.

La réception le 1^{er} février 1996 de la première tranche de la subvention de 300 millions de francs CFA du Ministère français de la Coopération au titre de la période de démarrage a permis d'engager immédiatement les travaux de réfection et d'aménagement des locaux mis à disposition par le gouvernement du Mali. Ces travaux se sont achevés au début du mois d'avril, ce qui a permis à l'équipe assistée par une secrétaire et un chauffeur de s'installer le 4 avril 1996.

Avec l'installation d'un autocommutateur téléphonique relié à une vingtaine de postes, d'un télécopieur et d'un photocopieur, suivie par la livraison des premières commandes de mobilier de bureau et de micro-ordinateurs, l'essentiel des équipements nécessaires à un bon fonctionnement était en place au milieu du mois de mai 1996. Un groupe électrogène d'une capacité de 50 KVA a été installé fin juin.

Enfin, l'équipement de la salle de réunion et de la salle de documentation a été mené à bien au cours du quatrième trimestre.

1.2. Mise en place du cadre institutionnel et organisationnel

Sous ce chapitre seront abordés successivement les points suivants : la ratification du traité et la signature de l'accord de siège, l'organisation des premières réunions des organes statutaires, le financement et, enfin, la mise en place du personnel.

1.2.1. Ratification du traité et signature de l'accord de siège

Le traité portant création d'AFRISTAT qui a été signé à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 21 septembre 1993 est entré en vigueur le 13 mai 1996 après le dépôt auprès du gouvernement malien des instruments de ratification par les 7 Etats signataires suivants : Guinée Equatoriale, Sénégal, Mali, Burkina Faso, République Centrafricaine, Togo et Niger. Trois autres pays (Cameroun, Tchad et Côte d'Ivoire) ont également ratifié le traité mais n'ont pas encore déposé leurs instruments de ratification.

Enfin, les Conseils des Ministres du Bénin, des Comores et du Congo ont également approuvé des projets de loi de ratification.

Quant à l'accord de siège, il a été signé à Bamako le 15 octobre 1996 par Monsieur Dioncounda TRAORE, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur, au nom du Gouvernement malien et Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général, au nom d'AFRISTAT.

1.2.2. Organisation des premières réunions des organes statutaires

Deux des organes prévus par le Traité se sont déjà réunis au cours du premier semestre 1996 : il s'agit du Comité de direction et du Conseil des Ministres.

1.2.2.1. Réunion du Comité de direction

La première réunion du Comité de direction a eu lieu les 26 et 27 février 1996 à Bamako. Des représentants de douze des quatorze Etats signataires du Traité ainsi que ceux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) y ont participé. Des observateurs du Ministère français de la Coopération, de l'INSEE, de la Caisse Française de Développement et d'EUROSTAT ont également pris part aux travaux du Comité.

Le Comité a porté à sa présidence, pour un mandat de deux ans, Monsieur Joseph TEDOU, Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale du Cameroun. Il a approuvé le rapport d'activités de la Direction Générale et adopté le programme de travail 1996 qui s'articule autour des priorités suivantes : les statistiques des prix, la comptabilité nationale (y inclus les données sur le secteur informel) et les statistiques d'entreprises.

Le Comité a approuvé le schéma de financement d'AFRISTAT et a pris les dispositions nécessaires pour la mise en place rapide des autres organes d'AFRISTAT (Conseil Scientifique, Comité de sélection des Experts, Commission de Contrôle de l'exécution du budget).

La deuxième réunion du Comité de direction se tiendra à Bamako du 17 au 20 février 1997.

1.2.2.2. Réunion du Conseil des Ministres

La première réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue le 18 avril 1996 à N'Djaména (Tchad) en marge de la réunion semestrielle des Ministres de l'Economie et des Finances de la Zone Franc. Les 14 Etats signataires du Traité portant création d'AFRISTAT étaient représentés.

Le Conseil des Ministres a élu comme Président, pour un mandat de deux ans, Monsieur Soumaïla CISSE, Ministre des Finances et du Commerce du Mali. Le Conseil a adopté à l'unanimité un relevé de décisions dont les points saillants sont les suivants :

1. Concernant l'état d'avancement des procédures de ratification du Traité :

Le Conseil s'est fixé comme objectif le dépôt auprès du gouvernement malien, des instruments de ratification de l'ensemble des Etats avant le 31 décembre 1996.

2. Concernant le financement d'AFRISTAT

Le Conseil invite les Etats membres à verser leur quote part au capital du Fonds AFRISTAT le plus tôt possible et au plus tard le 31 janvier 1997.

Il a également lancé un appel aux bailleurs de fonds autres que la France, pour qu'ils participent au financement des activités de l'Observatoire.

1.2.2.3. Réunion du Conseil Scientifique

La première réunion du Conseil Scientifique a eu lieu à Bamako les 6 et 7 janvier 1997. Le Relevé de conclusions de cette réunion est soumis à l'attention de la présente réunion du Comité de Direction.

1.2.2.4. Financement

Le schéma de financement d'AFRISTAT a été approuvé par le Comité de direction lors de sa première réunion (voir point 1.2.2.1).

Pour la phase transitoire qui couvre les deux premières années de fonctionnement d'AFRISTAT (1996-1997), le Ministère français de la Coopération a accordé une subvention de 300 millions de francs CFA. Deux tranches sur les six prévues par la convention de subvention signée le 3 janvier 1996 par le Ministère et AFRISTAT ont été effectivement versées pour un montant cumulé de 158 millions de FCFA. Le versement de la troisième tranche devrait intervenir dans les premiers jours de 1997.

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme de travail 1997-1998 a fait l'objet d'un projet intitulé PROSMIC dont le financement a été demandé au mois de juin 1996 à l'Union Européenne. La convention de financement portant sur un montant de 853 809 Ecus (soit environ 540 millions de FCFA) a été signée au mois de novembre 1996 par le Commissaire européen chargé du développement, au nom de l'Union Européenne, et le Ministre malien des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur, au nom des Etats membres d'AFRISTAT. La mise à disposition d'une première partie des fonds est prévue pour le début de l'année 1997.

En période de croisière le budget de fonctionnement courant (qui couvre entre autres les salaires du personnel, les missions d'appui des experts d'AFRISTAT dans les Etats membres, les réunions des groupes d'experts des Etats membres, les réunions statutaires, ainsi que les provisions pour le renouvellement des équipements) est évalué à 440 millions de francs CFA par an.

Le financement de cette première phase de croisière (1998-2005) doit être obtenu à partir des revenus du Fonds AFRISTAT qui est en cours de constitution. Ce fonds d'un montant de 3,35 milliards de francs CFA sera abondé pour l'équivalent de 1,5 milliard de francs CFA par la France et pour 1,85 milliard de francs CFA par les Etats membres d'AFRISTAT, la quote-part de chacun des 14 Etats étant égale à 132,145 millions de francs CFA. La gestion du Fonds est confiée à la Caisse Française de Développement (CFD).

Toute augmentation du capital du Fonds AFRISTAT sera la bienvenue car elle permettra soit d'allonger la durée de la première phase (1998-2005), soit de réaliser plus de projets au bénéfice des Etats membres, soit enfin de disposer en 2005 d'une partie du capital initial pour la recapitalisation du Fonds.

Enfin, le financement de projets de développement spécifiques (amélioration de la production et de la diffusion de l'information économique et sociale dans des secteurs spécifiques, formation continue des cadres, enquêtes harmonisées, tests de méthodes nouvelles...) pourra faire l'objet de requêtes ad hoc soumises aux bailleurs de fonds.

Pour en revenir au Fonds AFRISTAT, le Mali a déjà versé la moitié de sa quote part du capital. D'autres Etats membres ont confirmé leur engagement à prendre les dispositions nécessaires pour le versement de leur quote part avant la date du 31 janvier 1997 fixée par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT.

1.2.4. Mise en place du personnel

1.2.4.1. Le personnel en place

Trois experts sont en place depuis janvier 1996 :

- Monsieur Lamine DIOP, sénégalais, 51 ans a été nommé Directeur Général d'AFRISTAT par le Conseil des Ministres des Finances de la Zone Franc lors de sa réunion à Brazzaville (Congo) le 15 septembre 1994. Il est Ingénieur statisticien économiste, diplômé du CESD-Paris en 1970. Ancien Directeur de la statistique du Sénégal, il a dirigé le CESD-Paris (Centre Européen de formation des statisticiens économistes des pays en voie de développement) de septembre 1980 à septembre 1994.
- Monsieur Alain BRILLEAU, français, 44 ans, a été recruté comme expert en statistiques des prix au titre de l'assistance technique française. Il est attaché principal de l'INSEE. Il a travaillé : de 1975 à 1976, au service des statistiques agricoles du Ministère de l'Agriculture du Cameroun ; de 1977 à 1982, à l'Institut de Statistique, de Planification et d'Economie Appliquée (ISPEA) de Yaoundé ; de 1983 à 1987, à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) du Burkina Faso ; de 1988 à 1992, au Projet Diagnostic Permanent du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) à Ouagadougou ; de 1993 à 1995, à la Division Etudes et Méthodes Statistiques pour le Développement de l'INSEE en France.
- Monsieur Eric METREAU, français 35 ans, a été recruté comme expert en comptabilité nationale au titre de l'assistance technique française. Il est cadre de gestion statistique de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE). Il a travaillé : de février 1984 à août 1989 à la Sous-Direction de la Comptabilité Nationale en Côte d'Ivoire, de septembre 1989 à mars 1995 à la Division des Statistiques et des Etudes Economiques (DSEE) de Centrafrique et d'avril 1995 à septembre 1996 à la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) du Mali comme expert du Fonds Monétaire International.

Un quatrième expert, un comptable national africain, a été recruté au mois de décembre 1996 et va rejoindre AFRISTAT sous peu.

En ce qui concerne le personnel local, une documentaliste a été recrutée au mois de novembre 1996.

1.2.4.2. Le personnel à recruter

AFRISTAT doit compter, fin 1997, douze experts.

Trois experts sont déjà en place et un quatrième (un comptable national africain) va les rejoindre bientôt. Ce dernier a été recruté à l'issue d'un appel à candidature largement diffusé au cours du troisième trimestre 1996. Six candidatures avaient été présélectionnées et soumises au Comité de sélection.

Le Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT doit être nommé par le Conseil des Ministres d'avril 1997 et il prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 1997.

Trente neuf (39) dossiers de candidatures ont été transmis aux membres du Comité de direction au début du mois de décembre 1996. Ce dernier fera son choix lors de sa deuxième réunion prévue à Bamako du 17 au 20 février 1997.

Trois experts africains seront recrutés durant le deuxième trimestre 1997 et prendront fonction le 1^{er} septembre de la même année : un statisticien d'enquêtes spécialiste des enquêtes dans le secteur agricole, un statisticien informaticien et un statisticien économiste spécialiste du secteur informel.

Enfin quatre experts de l'assistance technique française seront recrutés durant le troisième trimestre 1997 : un statisticien d'entreprises, un statisticien d'enquêtes spécialiste des enquêtes auprès des ménages, un macro-économiste et un statisticien informaticien.

Le recrutement du reste du personnel local (6 personnes) s'étalera sur l'année 1997.

2. ACTIVITES TECHNIQUES

Les activités techniques d'AFRISTAT peuvent se décomposer en neuf points :

- l'étude sur l'état du système statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT
- le projet prix UEMOA
- la préparation du projet PROSMIC
- la préparation du projet prix CEMAC
- la préparation du volet appui statistique régional du projet d'appui global UEMOA de la Commission Européenne
- la préparation du séminaire sur les statistiques du secteur informel
- les appuis techniques ponctuels
- la mise en place de la documentation
- les premières publications d'AFRISTAT

2.1. L'étude sur l'état du système statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT

A la demande du Comité de Direction, AFRISTAT effectue une étude sur l'état des systèmes statistiques nationaux des Etats membres et leurs perspectives de développement.

En premier lieu, une enquête a été réalisée auprès des Directions des Instituts Nationaux de Statistique (INS) des quatorze pays. Les thèmes abordés dans cette enquête sont : la description du système statistique national, sa production, les observations sur son fonctionnement, les projets du système statistique national, l'informatique de l'INS, ses expériences généralisables à d'autres INS. Cette enquête doit permettre de faire un bilan détaillé de l'existant au moment du démarrage des activités d'AFRISTAT.

Le questionnaire a été préparé durant le deuxième trimestre 1996 par la Direction Générale d'AFRISTAT. Il a été finalisé en juillet 1996 avec l'appui de la Division Etudes et Méthodes Statistiques pour le Développement de l'INSEE et de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique du Mali. Le questionnaire a été transmis en août 1996 aux INS. Au 1^{er} décembre 1996, seuls les INS du Mali, du Tchad et des Comores ont retourné le questionnaire entièrement rempli. Les INS du Burkina, de Côte d'Ivoire et du Niger ont fait parvenir des versions provisoires. Les autres INS doivent le faire dans les meilleurs délais.

Le rapport provisoire de l'enquête doit être présenté à la deuxième réunion du Conseil Scientifique d'AFRISTAT en septembre 1997 pour aboutir à une proposition de programme statistique minimum commun qui sera débattue lors d'un séminaire regroupant l'ensemble des directeurs des INS.

2.2. Le projet Prix UEMOA

Les objectifs et les acteurs du projet « Harmonisation des indices des prix à la consommation dans les pays de l'UEMOA » ont été présentés lors de la première réunion du Comité de Direction en février 1996.

La Direction Générale a participé activement à la réalisation de ce projet durant toute l'année 1996 : d'une part, par les activités de l'expert en statistiques des prix et, d'autre part, en organisant les deux séminaires sur le traitement des données des enquêtes sur les dépenses des ménages.

Les activités de l'expert en statistiques des prix se sont principalement concentrées sur :

- des missions de suivi auprès des INS du Sénégal, du Togo, de Côte d'Ivoire (deux fois) et du Niger.

Les objectifs de ces missions étaient d'effectuer un examen de l'état d'avancement des travaux nécessaires à la mise en place de l'indice harmonisé (préparation de la collecte des

prix de base, travaux d'initialisation de l'application informatique, organisation des travaux du service des prix), d'assister les services de prix dans les tâches de mise en place afin de rattraper d'éventuels retards, d'établir un programme de travail pour la suite des travaux de mise en place de l'indice harmonisé. Un rapport de mission a été rédigé et remis à la fin de chaque mission aux responsables de chaque INS.

Le suivi des travaux s'est aussi effectué au moyen d'appels téléphoniques auprès des responsables de la composante prix du projet. Ces appels ont eu lieu au début des mois de juillet, septembre, octobre et novembre 1996. Une synthèse de ces appels est rédigée chaque mois et envoyée par télécopie à chacun des Instituts Nationaux de Statistique et aux différents intervenants du projet.

- le suivi du développement du logiciel CHAPO

Le logiciel CHAPO est en cours d'élaboration au niveau d'EuroCost à Luxembourg depuis mars 1995.

L'expert prix d'AFRISTAT a eu à vérifier la conformité du logiciel Chapo avec les "Fondements méthodologiques de l'indice harmonisé" et le Cahier des Charges Informatiques, documents rédigés conjointement par lui-même et un expert d'EuroCost. Il a eu à tester les différentes versions du logiciel.

Durant toute l'année 1996, il a envoyé de nombreuses télécopies à EuroCost qui listaient les bugs rencontrés et proposaient des améliorations quant à la logique et à l'ergonomie de l'application. Les informaticiens d'EuroCost et l'expert d'AFRISTAT se sont aussi rencontrés à trois reprises : deux fois à Luxembourg et une fois à Bamako.

Un site pilote de test du logiciel Chapo a aussi fonctionné dans les locaux d'AFRISTAT du 9 septembre au 29 novembre 1996. Il a été mis en place lors d'une mission d'EuroCost début septembre. Le responsable du volet prix du projet au sein de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique du Mali travaille à mi-temps sur le site avec l'assistance de l'expert prix. Son homologue du Burkina Faso est venu en mission durant une semaine pour participer aux activités du site pilote. Les activités du site ont été prolongées jusqu'en février 1997 avec le renfort d'un cadre de l'INS du Sénégal.

- la rédaction de documents techniques

L'expert prix d'AFRISTAT et celui d'EuroCost ont finalisé la rédaction du document « Indice des prix harmonisé UEMOA, Théorie et pratique, Guide de référence ». Cette publication comporte plus de 200 pages et comprend les chapitres : avant-propos, principes théoriques d'élaboration d'un indice des prix, méthodologie d'élaboration de l'indice harmonisé UEMOA, mise en oeuvre de la production de l'indice et de nombreuses annexes.

Deux notes ont aussi été rédigées pour aider à la mise en place de l'indice : « Mise en place des pondérations » et « Liste des tâches informatiques pour la production du premier indice ».

- l'organisation d'un séminaire

Le deuxième séminaire de la composante prix du Projet s'est tenu au siège de la BCEAO à Dakar du 2 au 13 décembre 1996. Il a regroupé les sept INS de l'UEMOA qui étaient chacun représenté par deux statisticiens. Le séminaire a été animé par les informaticiens d'EuroCost, l'expert prix d'EuroCost et l'expert prix d'AFRISTAT. Les thèmes suivants ont été abordés : formation théorique à l'indice des prix harmonisé, formation au logiciel CHAPO et préparation de la mise en place de l'indice des prix.

Pour ce séminaire, l'expert prix d'AFRISTAT a préparé des jeux d'essai pour la formation au logiciel CHAPO et rédigé conjointement avec l'expert prix d'EuroCost les deux notes citées précédemment.

- la participation à deux réunions de coordination du Projet Prix UEMOA

L'expert prix d'AFRISTAT a participé à deux réunions de coordination du Projet Prix UEMOA qui se sont tenues en 1996 : l'une à l'INSEE à Paris le 3 juin et l'autre à la DGVIII à Bruxelles le 5 novembre. L'ordre du jour de ces réunions portait sur le bilan des actions et le calendrier prévu de la composante prix, l'état d'avancement du logiciel CHAPO et son calendrier de

développement, le bilan des actions et le calendrier prévu de la composante enquête, l'état des financements et des dépenses des INS.

Au niveau de la composante enquête du projet, la principale participation d'AFRISTAT a consisté en l'organisation des deux séminaires sur le traitement des données de l'enquête sur les dépenses des ménages. Ces séminaires se sont déroulés du 7 au 18 octobre et du 9 au 20 décembre 1996 dans les locaux d'AFRISTAT. Ils ont regroupé les sept INS de l'UEMOA qui étaient chacun représentés par le responsable de l'enquête. Les séminaires ont été animés par deux experts de l'INSEE, un assistant technique en poste au Burkina Faso et un expert d'EuroCost.

L'expert prix d'AFRISTAT a aussi participé au suivi des opérations de collecte de l'enquête sur les dépenses à Bamako.

2.3. La préparation du projet PROSMIC

Le projet d'appui à l'adoption et à la mise en œuvre d'un programme statistique minimum commun (Projet PROSMIC) a pour objectif de permettre aux systèmes statistiques nationaux des Etats bénéficiaires de renforcer leurs capacités d'organisation et de gestion afin de produire et diffuser, à partir d'un programme statistique minimum et soutenable à moyen terme (5 ans) et de méthodologies et nomenclatures harmonisées, les statistiques fiables et à jour nécessaires aux prises de décisions au niveau national et à ceux des deux unions économiques régionales que constituent l'UEMOA et la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale).

Ce projet, d'une durée de deux ans et qui sera exécuté par AFRISTAT pour le compte des Etats bénéficiaires, comprend trois composantes portant respectivement sur :

- le renforcement des capacités d'organisation, de programmation et de gestion des systèmes statistiques nationaux,
- la définition d'un programme de travail commun pour harmoniser les nomenclatures statistiques utilisées dans les Etats bénéficiaires,
- l'appui à l'adaptation et à la mise en œuvre du nouveau Système de Comptabilité Nationale (SCN de 1993).

Le projet a été défini durant le deuxième trimestre 1996 par la Direction Générale d'AFRISTAT et des experts d'EUROSTAT avec l'appui de l'INSEE, notamment à l'occasion de missions du Directeur Général à Paris et Luxembourg. Le document de projet a été envoyé en juin 1996 à la Direction Générale du Développement de la Commission des Communautés Européennes. L'instruction du projet s'est poursuivie tout au long du deuxième semestre 1996 et la convention de financement a été signée à la fin du mois de novembre.

2.4. La préparation du projet prix CEMAC

Lors de sa première réunion tenue à Bamako en février 1996, le Comité de Direction d'AFRISTAT avait souhaité qu'un projet d'harmonisation des indices de prix dans les pays d'Afrique Centrale (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) puisse être mis en œuvre en suivant l'expérience développée dans les pays de l'UEMOA.

Les termes de référence du projet ont été initiés. Il se déroulera en deux phases : la première consistera à évaluer l'existant (au niveau méthodologie et moyens humains, matériels et financiers) et à préparer la deuxième phase qui aura pour objet de réaliser une enquête sur les dépenses des ménages et à mettre en place le nouvel indice harmonisé.

Ce projet pourra être soumis aux bailleurs de fonds potentiels (Union Européenne et France) lorsque les Etats membres d'AFRISTAT auront montré leur engagement envers AFRISTAT en versant leur quote part du Fonds AFRISTAT.

2.5. La préparation du volet appui statistique régional du projet d'appui global UEMOA de la Commission Européenne

Dans le cadre de la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des pays de l'UEMOA, le renforcement des systèmes statistiques nationaux est apparu comme une nécessité.

Suite à une demande d'appui de la Commission de l'UEMOA adressée à la Commission Européenne pour établir un programme statistique cohérent et adapté aux situations des différents pays de l'UEMOA, des missions de faisabilité ont été programmées dans chacun des sept pays. Ces missions, animées par la Commission de l'UEMOA et EUROSTAT et auxquelles ont été associées deux experts du CESD-Communautaire et le Directeur Général d'AFRISTAT, ont été réalisées d'octobre à décembre 1996 dans cinq pays : Burkina, Niger, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal. Elles doivent avoir lieu au Togo et au Bénin durant la deuxième quinzaine de janvier 1997.

Le rapport final des experts doit être disponible en mars 1997.

2.6. La préparation du séminaire sur les statistiques du secteur informel

A la demande du Comité de Direction, AFRISTAT organise un séminaire sur les statistiques du secteur informel dans les pays d'Afrique Subsaharienne et de l'Océan Indien. Ce séminaire aura lieu du 10 au 14 mars 1997 à Bamako. Il est cofinancé par AFRISTAT, EUROSTAT, l'ODA, le BIT et l'ORSTOM. En plus des organisations déjà citées, DIAL et l'INSEE participent au Comité Scientifique du séminaire. Le séminaire regroupera une vingtaine de délégations de pays africains francophones, anglophones et lusophones de l'Afrique Subsaharienne ainsi qu'une vingtaine de participants extérieurs (experts internationaux et représentants d'organismes internationaux). Chaque délégation comportera un producteur de données sur le secteur informel et un utilisateur de ces mêmes données.

Les objectifs du séminaire sont :

- faire le point sur l'état des connaissances en matière de statistiques sur le secteur informel et les petites entreprises afin que le savoir faire acquis dans ce domaine puisse être capitalisé,
- déboucher sur des recommandations en vue d'harmoniser concepts, nomenclatures, méthodologies et indicateurs et préciser les modalités d'intégration du secteur informel dans la comptabilité nationale,
- promouvoir le développement de la coopération sud-sud en matière de statistiques sur le secteur informel.

La préparation du séminaire sur les statistiques du secteur informel dans les pays d'Afrique Subsaharienne et de l'Océan Indien s'est déroulée durant le deuxième semestre 1996, à l'occasion de plusieurs réunions tenues à DIAL à Paris et à EUROSTAT à Luxembourg.

2.7. Les appuis techniques ponctuels

A la demande de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) de Madagascar, l'expert en statistiques des prix a effectué une mission à Antananarivo (Madagascar) en janvier 1996. Cette mission avait pour objet d'apporter un appui technique à l'INSTAT pour la mise en place d'un indice national des prix à la consommation en 1997. Cet appui s'est concrétisé selon deux axes : définition de la méthode de collecte des données sur les prix et formation des responsables provinciaux de l'INSTAT à la théorie et à la pratique des indices de prix.

A la demande de l'Institut National de la Statistique (INS) de Côte d'Ivoire, l'expert en comptabilité nationale d'AFRISTAT a effectué une mission d'appui technique de deux semaines à Abidjan en novembre 1996 pour l'élaboration des comptes nationaux provisoires 1995.

2.8. La mise en place de la documentation

Durant l'année 1996, il s'est agi d'installer la salle de documentation avec l'achat du mobilier et de recruter le documentaliste qui a pris fonction le 2 janvier 1997.

La collecte des publications a démarré auprès de l'ensemble des INS des Etats membres et de l'INSEE qui a fourni un très important fonds documentaire. Des demandes ont été aussi adressées à de nombreux organismes internationaux.

2.9. Les premières publications d'AFRISTAT

Depuis son installation à Bamako, AFRISTAT n'a produit lui-même que trois publications :

- le numéro 1 de la lettre d'AFRISTAT,
- la plaquette d'AFRISTAT,
- le numéro 2 de la lettre d'AFRISTAT.

La lettre d'AFRISTAT est un bulletin d'informations qui paraît trois fois par an. Son objectif est de faire le point sur les activités d'AFRISTAT et ses relations avec ses partenaires régionaux (au premier rang desquels figurent les instituts nationaux de statistique des Etats membres) et non régionaux. Le contenu de la lettre d'AFRISTAT pourra évoluer dans le temps selon les besoins de ses lecteurs.

Les deux premiers numéros ont été tirés en cinq cents exemplaires et envoyés auprès de plus de 400 destinataires dont 80 au Mali.

La plaquette d'AFRISTAT est une réédition de la première plaquette qui datait de 1992. Le contenu a été actualisé et complété. Seule une version en français a été produite. Une version en anglais est en préparation.

Cette plaquette a été tirée en deux mille exemplaires. Elle a été envoyée aux mêmes destinataires que la lettre d'AFRISTAT.

3. CONCLUSION

La première année de fonctionnement d'AFRISTAT a été consacrée en grande partie à la mise en place de l'Observatoire tant sur les plans physique qu'institutionnel et organisationnel.

La mise en place du personnel va se poursuivre en 1997 conformément à l'échéancier de recrutement pour se terminer à la fin de l'année.

Sur le plan technique, l'un des objectifs visés pendant la phase de démarrage était d'apporter la contribution d'AFRISTAT aux projets en cours dans le nouveau contexte de l'intégration régionale au sein de la Zone Franc. Cet objectif est en voie d'être atteint. Le projet PROSMIC dont l'exécution va commencer en janvier 1997 constitue un banc d'essai en ce qu'il esquisse quelques-unes des orientations du programme à moyen terme qui sera élaboré ultérieurement.

Toutefois, le défi majeur à relever est la mise en place du fonds AFRISTAT qui donnera à notre institution les moyens de ses ambitions au cours de la période 1998 - 2005.